



**MAIRIE
DE
PIERREFEU-DU-VAR**

Pierrefeu-du-Var, le 19 juillet 2019

**Le Maire,
Patrick MARTINELLI**

à

**PIZZORNO ENVIRONNEMENT
Monsieur DEVALLE Frédéric
Directeur Général
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN**

OBJET : Projet Azur Valorisation - doublement de la parcelle de compensation - avis du CNP

N/Réf. : PM/EM/CG/2019-109

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris note des conclusions écrites du CNPN donnant à votre dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'individus, de sites de reproduction et d'aires de repos, d'espèces animales protégées, et à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces végétales protégées, un avis favorable sous conditions.

En ce qui concerne la commune, l'avis du CNPN, en date du 31 mai 2019, demande à ce que la surface de compensation, auparavant de 24 ha, soit doublée en étendant le périmètre à l'Est de la zone définie précédemment, jusqu'aux abords de l'ICPE de Roumagayrol.

Par conséquent, par le présent courrier, nous vous autorisons à modifier votre dossier de demande de dérogation aux espèces protégées afin d'y intégrer une nouvelle zone correspondant à une surface totale de 48,6 ha.

Cette surface, sous régime forestier, et dont la commune est propriétaire, englobe la surface précédemment proposée au CNPN et s'étend vers l'Est jusqu'à l'ICPE de Roumagayrol ; ceci tout en évitant les zones fréquentées de l'Arboretum (cf. plan ci-joint).

Une délibération du conseil municipal, prévue en septembre 2019, reproduira cet accord donné et autorisera la modification de la convention tripartite entre la commune, l'ONF et Azur Valorisation, signée le 8 avril 2019.

La Direction générale des services reste à votre disposition pour tout renseignement utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire,
Patrick MARTINELLI.**



Pièces jointes : - Avis du CNPN
- Plans de surface proposée